Quelques éléments pour compléter ou pour entrer dans :

Liberté, Égalité, Féminité
(**Olympe de Gouges**, l'émancipation citoyenne)
Collection *Lettres & le Savoir* 2018

A – CONTEXTE HISTORIQUE (pages 1 à 3)
A 1 – L'année 1793.
A 2 - En pleine Terreur.
A 3 - Le Tribunal révolutionnaire.
A 4 - L'outil de l'égalité.

B – LES 2 GRANDES FIGURES DE LA PIÈCE (pages 3 à 4)
B 1 - Qui fut Olympe de Gouges ?
B 2 - Qui était Antoine Quentin Fouquier-Tinville ?

C – ENTRONS DANS LA PIÈCE (pages 5 à 13)
C 1 – Organisation de la pièce.
C 2 – Les allusions historiques et littéraires.
C 3 – Les protagonistes mentionnés.
C 4 – Points lexicaux.
C 5 – Quelques phrases célèbres.
C 6 – Complément d'informations.

A – CONTEXTE HISTORIQUE :

A 1 – L'année 1793.

En 1789 a débuté la **Révolution** française. L'événement a un rayonnement international et fait trembler tous les pays pour la plupart monarchiques. Imaginez !
Voilà un peuple qui ne se reconnaît plus comme **Sujet** (c'est à dire soumis à l'autorité des lois divines) mais comme **Citoyen** (c'est à dire soumis aux lois humaines). On déclare l'abolition des Privilèges (la fin de la noblesse !) ; on crée les premiers brouillons d'un texte destiné à remplacer la Bible et les Évangiles : *Les Droits de l'Homme* ; on prête serment au jeu de Paume.

Pour gouverner ce qui n'est plus un royaume mais une nation, on cherche le meilleur modèle d'Assemblée. D'abord appelées *Législative*, puis *Constituante*, *Assemblée nationale* et *Convention*, ces organisations connaissent des luttes de pouvoir internes à la hauteur des espoirs formidables de **liberté** et d'**égalité** qui se diffusent dans les mentalités populaires, éclairées par les théories des philosophes des Lumières (Montesquieu, Rousseau, Diderot…) dans un XVIIIème siècle bouillonnant et finissant.

Les désobéissances à ce nouvel ordre des choses - fragile parce qu'en construction - sont nombreuses. Elles sont souvent alimentées par de fausses rumeurs (on dirait aujourd'hui des « fake news ») qui soutiennent un péril imminent d'invasions étrangères. Après tout, les pays voisins sont tous gouvernés par des frères, des sœurs ou des cousins de Louis XVI et de Marie-Antoinette à qui on ne reconnaît plus le titre de roi et reine de France.
Pour alimenter les craintes, certains complotent en affamant la population des villes. Car le vrai danger vient de l'intérieur du pays. Les royalistes déchus comptent bien reprendre leur rang.

En Vendée notamment, mais également en Bretagne et un peu partout sur le territoire, c'est l'insurrection. Les Bleus et les Blancs (couleur de la monarchie et de Dieu) recrutent parmi les paysans (peu éclairés et vissés à leur croyance et à leurs traditions). Ils organisent des armées de milliers d'hommes contre les Rouges (couleur du sang donc de la Révolution.). Naturellement, chaque camp forme ses espions, ses réseaux d'influence et de renseignement. Bientôt, tout le monde se méfie de tout le monde.

(Lire sur le thème, 2 romans magnifiques : l'un est de Balzac, *Les Chouans* ; l'autre d'Hugo, 1793)

A 2 - En pleine Terreur.

Dans ce climat de suspicion mutuelle, la sécurité de l'état nouveau préoccupe au premier chef. Des initiatives populaires de violences voient le jour. Les foules sont de plus en plus sanguinaires et de nombreux individus se font justiciers et bourreaux. L'Histoire retient, entre autres, **les massacres de Septembre 1792** (du 2 au 7) durant lesquels les Parisiens, croyant à une intelligence sournoise avec l'ennemi étranger nécessairement monarchique (principalement Autrichienne et Prussienne) s'en prirent aux détenus de la plupart des prisons de la capitale. Excité-es et appeuré-es par les discours de Danton et de Marat, les citoyen-nes, fraichement nommé-es ainsi, égorgèrent ou éventrèrent hommes, femmes, enfants, prêtres, même les geôliers qui leur résistaient.

Le **22 Septembre 92 la République est proclamée** ; on adopte un nouveau calendrier pour les prochaines 14 années !! (Janvier, devient Nivôse jusqu'au 19 du mois et le 20 se nomme Pluviôse jusqu'au milieu de l'actuel mois de Février… etc.) Le **21 Janvier 1793, Louis XVI**, dernier roi de France, pourtant destitué de ses fonctions et renommé « citoyen Louis Capet » (du nom de sa lignée), **est décapité** en place de Grève.

A 3 - Le Tribunal révolutionnaire.

En France, la Terreur se développe par étapes, depuis la création du **Tribunal révolutionnaire, le 10 mars 1793**, (établi sur les propositions du député **Danton**, entre autres) jusqu'à la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) qui en aggrava le caractère. On parle de **Grande Terreur** pour signifier les 40 jours de dictature de **Robespierre** jusqu'au jour de la décapitation du « tyran », le 27 Juillet 1794 (9 thermidor, an II).

Sur un total de 4 021 jugements rendus par le tribunal révolutionnaire du 6 avril 1793 (premier jugement rendu) au 27 juillet 1794 (9 thermidor), il y eut 2 585 condamnations à mort, 1 306 acquittement (dont 100 resteront en prison jusqu'au 9 thermidor), 72 condamnation à la prison, 36 à la déportation, 22 renvois à d'autres tribunaux.
« Il y a lieu de signaler que quand il est question du tribunal révolutionnaire, on se borne à insister sur le nombre exorbitant de condamnations à mort et on omet systématiquement de signaler celui des acquittements. » (Cette réflexion est de G. Lefebvre recopiée presque textuellement A. Soboul. Ces deux historiens français furent référencés comme les plus grands spécialistes de la Révolution et agréés à la rédaction des manuels scolaires de l'hexagone du XIX et XXème siècle !! Belle mentalité !)
Quoi qu'il en fut, et malgré **le démantèlement de ce tribunal criminel d'exception, le 21 Mai 1795**, la Terreur régna encore longtemps sur la France.

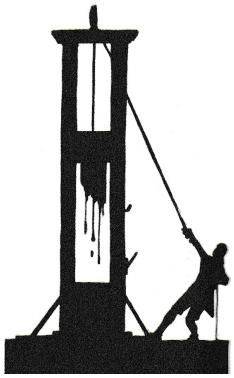

A 4 - L'outil de l'égalité.

Le principe de la décapitation mécanique est imposé en 1789 : le Français en marche vers sa citoyenneté veut être exécuté de façon uniforme, sans distinction d'âge, de sexe ou d'extraction sociale. La décapitation n'est plus uniquement réservée aux nobles. Son application ne donnera plus lieu à des cruautés jugées inutiles (Cf. le supplice de Damiens, 30 ans plus tôt sur lequel de nombreux intellectuels s'insurgèrent, Voltaire notamment.) ni à des régimes de « faveur » (suivant son forfait et sa condition, un condamné pouvait subir le supplice du chien (être mangé, oui !), l'étranglement, l'écartèlement, l'éventrement, le bûcher, le pal, le sciage et j'en passe.) Fait étrange : la guillotine matérialise les idées nouvelles et révolutionnaires dans le domaine de la justice. Le postulat est humaniste et philanthropique mais l'idée aberrante est bien celle de vouloir humaniser la peine de mort ! Pourtant l'idée créatrice de la guillotine vient du dogme révolutionnaire d'égalité…
Cet instrument signe par ailleurs le passage de l'artisanat à la machine. « *À peine sent-il un rapide souffle d'air sur la nuque.* » En prononçant ses mots, le 1er Décembre 1789 à la tribune de l'Assemblée constituante, le docteur **Joseph Ignace Guillotin** entre dans l'Histoire. Il est associé au docteur Louis, encyclopédiste, chirurgien, expert reconnu dans l'art d'amputer. Deux médecins des Lumières qui ont pour vocation d'allonger la vie, émettent le principe d'un objet de mort !
Après adoption du nouveau code pénal le 25 Septembre 1791 (Article 3 : *Tout condamné à mort aura la tête tranchée*.) un décret du 20 Mars 1792 « *Décollation par guillotine* », signé par le docteur Louis, définit très précisément quel est dorénavant le mode de suppression unique pour tout citoyen français, sans distinction aucune, « de manière qu'il soit uniforme dans toute la nation ».

La guillotine est en fait inspirée de l'instrument, nommée « *Iron Maiden* » (La jeune fille de fer) qui décapitait l'ensemble des condamnés en Écosse depuis 1564.
Le premier **patient** (c'est le terme utilisé à la place de supplicié ou de condamné) français se nommait Nicolas Jacques Pelletier. Le 25 Avril 1792, il eut la primeur d'honorer la « raccourcisseuse » patriotique (également nommée « la Veuve » ; « la décolleuse »…). Lui succédèrent, selon les sources, entre 38 000 et 43 000 exécutés dans toute la France pour la seule période révolutionnaire (1792 / 1799).
La Révolution transforma donc le spectacle du supplice. La guillotine devint une icône sacralisant la *République*. D'un instrument judiciaire, juridique et politique, elle devint une icône culturelle. (Préférons-lui aujourd'hui notre bonne vieille Tour Eiffel ! Pour info, la peine de mort est abolit en France depuis 1981 ; son instrument d'exécution servit pour la dernière fois le 10 Septembre 1977 à la prison des Baumettes près de Marseille.)

B – LES 2 GRANDES FIGURES DE LA PIÈCE :

B 1 - Qui fut Olympe de Gouges ?

Née à Montauban, près de Toulouse, en **1748**, d'un père maître boucher et d'une mère, fille d'avocat, **Marie Gouze** (de son vrai nom !) épouse à 16 ans Louis-Yves Aubry, un traiteur-charcutier de trente ans son ainé. Veuve dès l'âge de 17, elle aura de cette courte union, un unique enfant, Pierre, et une profonde aversion pour le mariage. Elle apprend à lire vers 18 ans. Elle apprend à parler français en même temps ; sa langue maternelle étant l'occitan. Les circonstances d'une vie amoureuse lui permettent de monter à Paris.

19 ans avant que n'y éclate la Révolution, elle y rencontre Jean-Jacques Rousseau, plus tard Nicolas de Condorcet entre autres, et se fait un nom d'artiste dans les cercles littéraires de la capitale sous le pseudonyme d'Olympe de Gouges (Olympe était le prénom de sa mère ; le G qui devient Z vient d'une graphie adoptée par plusieurs membres de sa famille).

Ses positions **profondément humanistes** et sociales lui attirent les foudres du Tribunal Révolutionnaire. Après trois mois de prison, elle est condamnée à mort, en Novembre **1793**, à l'issu d'un procès expéditif où, privée d'avocat, elle plaida au nom de la liberté de conscience et d'expression.

Porte-Parole de nombreuses idées politiques, elle est d'abord considérée comme l'une des premières féministes militantes en France (mais le qualificatif est totalement anachronique) ; elle est d'abord une personnalité qui s'est positionnée pour la dignité de l'être humain.

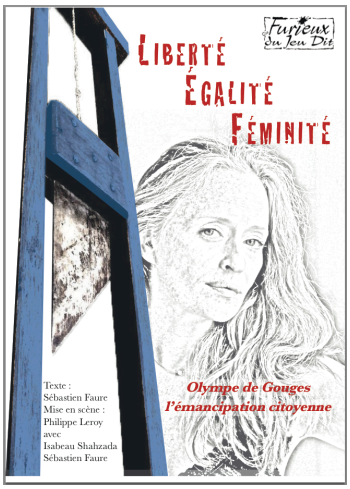

Auteure d'une trentaine de pièces de théâtre, de nombreux manifestes et plus encore d'affiches, de tracts ou de lettres ouvertes (publiques), pour la plupart dictés à des secrétaires « plus aguerris qu'elle en orthographe ».
Elle se positionne pour : **L'abolition de l'esclavage / La liberté de la Presse et des opinions / L'abolition de la peine de mort** (Dans ce sens, elle prend la défense de Louis XVI à son procès) / **Le droit des femmes** à l'égal de celui des hommes / Le droit au divorce (légalisé en 1792 dans une des dernière séances de la Législative) et l'octroi d'une pension alimentaire / Le droit à l'union libre / La libération sexuelle / Le droit à l'instruction pour tous / Le droit de vote des femmes…
Mais Olympe évoque, propose ou alerte sur des sujets aussi vastes que : La reconnaissance et la défense des filles-mères / Le droit à la recherche de paternité pour les enfants bâtards / L'assainissement des lieux d'accouchements (la création de maternités) / L'abolition des vœux maritaux forcés qui contraint les jeunes filles sans dot / L'abrogation de l'emprisonnement pour dettes (qui empêche précisément toute possibilité de remboursement) / La création d'un régime d'assistance sociale / L'établissement de lieux d'accueil et de médicalisation pour les vieillards / La création de refuges pour les enfants d'ouvriers / La création d'ateliers publics pour les sans-emploi / L'idée d'un impôt sur le luxe / Les abus de pouvoir des Comédiens qui privent les Auteurs de la propriété de leurs œuvres / La propreté des rues ; La surveillance des viandes dans les villes / L'hypocrisie du célibat des prêtres catholiques / Un droit pour tout enfant, illégitime ou pas, sur les biens hérités du père / Le droit d'accès aux dignités et aux fonctions publiques / Le droit pour les femmes de défiler dans les cérémonie officielles / La création de tribunaux constitués de jurés de même classe sociale que le prévenu (un peu le principe de nos actuelles cours d'assise.),… etc…

B 2 - Qui était Antoine Quentin Fouquier-Tinville ?

Né en **1846**, c'est le plus (tristement) célèbre accusateur public du Tribunal Révolutionnaire. En réalité, cet impitoyable procureur ne daigna pas assister au procès d'Olympe ; il envoya son substitut, un fonctionnaire nommé Naulin. Peu importe car l'un comme l'autre furent guillotinés en **1795** par décision de ce même tribunal.
En revanche, Fouquier-Tinville fut réellement le moteur de cette juridiction criminelle d'exception. C'est lui qui accueillait les juges, choisissait les jurés, rédigeait les actes d'accusation, faisait appliquer la loi, recevait le bourreau, fixait le nombre de charrettes de condamnés. C'est à lui qu'échut l'ensemble des prérogatives de faire arrêter, poursuivre et faire juger les suspects dénoncés par les autorités ou par les citoyens. Durant les 17 mois de sa sordide fonction, Fouquier-Tinville requit et obtint la mort d'environ 2 600 personnes.

C – ENTRONS DANS LA PIÈCE :

C 1 – Organisation de la pièce.

- Sous forme de tableaux (« 9 flots ») avec alternance :
• Soit un Narrateur et une Narratrice retracent les éléments de la vie d'Olympe de Gouges
• Soit on assiste au procès d'O. de Gouges (dialogue entre l'accusée et le procureur général)

NB : Le dernier tableau retrace l'exécution d'Olympe en reprenant un témoignage emprunté à la préface de 1832 du *Dernier jour d'un condamné* de V. Hugo ; ce récit macabre est ici transposé au féminin pour les besoins de la fiction, également pour rendre compte, par l'exemple plutôt que par l'argument, de la violence, de l'absurdité et de l'horreur d'une exécution capitale.

- Chaque tableau fait référence à une attitude jugée scandaleuse ou dangereuse d'O. de Gouges.

- À remarquer les multiples fonctions que peut avoir un **accessoire de théâtre** : la chaise en bois clair sera successivement sellette, tribune, chaire, pupitre, estrade et échafaud.

- À observer l'évolution des **costumes de théâtre** : ils passent de connotation contemporaine à connotation historique ; un élément ajouté détermine le personnage ; les couleurs qui prédominent sur l'un ou l'autre des comédiens permettent l'identification.

- À repérer les différents **éléments scénographiques** qui parsèment l'espace de jeu : des mannequins - comme des têtes sur des piques - qui représentent tantôt des gendarmes, tantôt des jurés, tantôt des gens du peuple. Ces marottes appuient les trucages de ce jugement inique (injuste) et révèlent tous les aspects de manipulation de ce procès.
À noter également la **métonymie** que la mise en scène propose en remplaçant le juge (tant attendu) par un maillet, puis un cigare.

C 2 – Les allusions historiques et littéraires.

- **Les États Généraux :** Le 5 Mai 1789. Versailles. Les représentants de la **noblesse**, du **clergé** (l'Église catholique) et du **tiers-état** (la Bourgeoisie) sont convoqués par Louis XVI pour aider à résoudre les problèmes de finance du royaume. Ces trois ordres s'opposent entre eux et cette réunion est un échec pour le roi. Pourtant, les prémisses de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* s'y engagent et avant la fin de l'année, la première *Assemblée nationale* voit le jour.

- **La Constituante :** Contraction d'*Assemblée nationale constituante.* Elle siégea du 17 juin 1789 au 30 septembre 1791 et accomplit la Révolution de 1789, qui a fondé la France moderne.

- **La Constitution :** dite « Constitution de 1791 ». Cette Constitution, dont l'élaboration a duré trois années (1789, 1790 et 1791), distinguait le pouvoir législatif, exercé par les députés de la nation, du pouvoir exécutif, réservé au roi. Elle institue une Assemblée législative seule chargée de faire les lois, accordant au roi un simple droit de veto, (il pouvait s'opposer à sanctionner une loi).

- **L'Assemblée nationale :** Issus de *la Constituante*, les députés du **tiers-état** (la Bourgeoisie) décident de se démarquer de ceux de la noblesse et du clergé. Cette Assemblée s'empara des pouvoirs de l'Etat et *abolit*, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, *les privilèges* établis en France. Elle consacra, en outre, le principe de l'égalité par *la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ses députés, rassemblés au *Jeu de paume*, firent le *serment* de ne se séparer qu'après avoir doté la France d'une *Constitution*. L'Assemblée nationale se sépara le 30 septembre 1791, après avoir reçu solennellement du roi l'acceptation du pacte constitutionnel. Elle fut immédiatement remplacée par l'Assemblée législative.

- **La Législative :** Contraction d'*Assemblée nationale législative.* Première représentation nationale de « type moderne » élue entre le 29 août et le 5 septembre 1791 par suffrage censitaire masculin (les électeurs sont sélectionné sur un certain niveau d'impôt.). Réunie pour la première fois dans la salle du Manège le 1er octobre 1791, elle est constituée en grande majorité par des monarchistes constitutionnels. Elle s'exercera à la cohabitation entre partisans du Roi et Républicains. Face aux évènements (fuite du Roi, massacres dans les prisons…), elle est dissoute le 20 Septembre 1792 et la Terreur s'intensifie avec la mise en place de *la Convention*.

- **Les massacres de Septembre :** Suite à un mouvement de peur générale, en 1792, la population de Paris entre dans les prisons pour y abattre, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les détenus. (cf. A 2 du dossier)

- **La Convention :** Contraction de *Convention nationale.* Régime politique qui gouverna la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Son décret le plus emblématique est sans doute l'abolition de la royauté le 21 septembre 1792. La Convention est dissoute le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) par l'entrée en vigueur, un peu plus tôt, de la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui établit *le Directoire* (mais ceci dépasse notre histoire...)

- **Le calendrier républicain ou révolutionnaire :** Il fonctionna pendant 14 ans (1792 – 1806) jusqu'à ce que Napoléon 1er le retire et revienne au calendrier grégorien (le nôtre) pour des raisons économiques essentiellement (Il faut dire qu'il était difficile de faire commerce avec des états qui n'avaient ni la même heure ni le même jour !). Ce calendrier remplaça donc l'ancien calendrier (le notre actuel, grégorien). Les noms des mois et des jours furent changés pour rappeler l'aspect du climat français ou de la vie paysanne. (ex : Brumaire pour Oct/Nov ; Germinal pour mars/Avril)

- **Comité de Salut Public :** C'est le premier organe du gouvernement révolutionnaire mis en place par la Convention pour faire face aux dangers qui menacent la République au printemps 1793 (invasion et guerre civile). Ses membres étaient élus tous les mois. Ils géraient la politique extérieure avec des méthodes offensives, expéditives, implacables et extrêmement sanglantes. Le Comité est supprimé avec *la Convention*. (oct 95)

- **Comité de sureté générale :** C'est le second organe du gouvernement mis en place par la Convention. Il s'occupe de politique intérieure avec des méthodes inspirées de l'Inquisition Espagnole (dont la mémoire est encore très vive). Il décrète notamment que tous les émigrés sont des insurgés, coupables d'intelligence avec l'ennemi étranger (Anglais, Autrichiens… toute l'Europe !). Il gérera différents comités comme le Comité de surveillance. Le Tribunal révolutionnaire est l'un de ses outils. Ce Comité disparaît avec la Convention en laissant au Directoire un héritier direct, dite Police Générale.

- **Le culte de l'Être Suprême :** Série de cérémonies, de fêtes destinées à honorer les vertus civiques (sagesse, bonheur, amitié, liberté, égalité…), une sorte de religion civile…

- **Pouvoir législatif :** Dans l'État républicain, ce pouvoir est donné aux députés qui, constitués en assemblée, créent, votent et corrigent les lois. *Législatif* vient du latin *lex, legis* : loi, droit écrit. Autrement dit : Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère des lois. Il importe, selon De l'Esprit des Lois de Montesquieu, de bien le séparer du pouvoir exécutif.

- **Pouvoir exécutif :** Dans l'État républicain, ce pouvoir est attribué au gouvernement chargé de faire appliquer les lois. Pour ce faire, l'État dispose d'institutions et de ministères, comme la Police, l'Armée, l'Éducation…

- **Pouvoir judiciaire :** Dans l'État républicain, ce pouvoir est assigné aux juges et aux magistrats. C'est l'un des trois pouvoirs constituant un régime démocratique respectant la séparation des pouvoirs.

- **Les Sans-Culottes :** Issus du peuple (artisans, ouvriers, petits commerçants…), ils veulent une République égalitaire. Ils prônent une démocratie sans intermédiaires comme les députés (qui à l'époque se disaient anti-démocrates pensant que la démocratie serait l'anarchie). Ils se distinguent par leurs modes d'expression, en particulier vestimentaires. Leur tenue comporte un pantalon à rayures bleues et blanches, au lieu de la culotte courte et des bas, portés par les nobles et les bourgeois, ainsi qu'un bonnet phrygien rouge. Ce costume est un signe de protestation, arboré par les membres de toutes conditions qui se présentaient comme « patriotes ». Sans réelle fédération, le sans-culottisme initia des milices de gardes civiles sans foi ni loi. Ce mouvement fut néanmoins très symbolique de la révolution française car porteur d'optimisme et magnifié dans les arts populaires (chanson, théâtre, littérature, peinture…). Sa devise que participa à répandre Benjamin Franklin, était « Ah, ça ira ! »

- **Le Club des Tricoteuses :** Femmes du peuple qui jouaient aux justiciers et administraient des fessées publiques aux femmes jugées « trop libres ». Elles invitaient aussi celles qui avaient un peu de temps à tricoter des pantalons en laine pour habiller les sans-culottes (d'où leur nom !). Elles firent de nombreuses victimes parmi lesquelles, Téroigne de Méricourt (1762-1817) - une femme politique qui aimait rester torse-nu et sombra dans une dépression définitive après avoir été fouettée et humiliée en 93. Téroigne inspira Eugène Delacroix qui l'immortalisa en 1830 dans son tableau : *La Liberté guidant le peuple*

- **La Déclaration des droits de l'homme :** (**et du citoyen !**) Texte fondamental qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et les conditions de leur mise en œuvre. Ses derniers articles sont adoptés le 26 août 1789. Cette Déclaration est un des trois textes visés par le préambule de la Constitution française du 4 octobre 1958. Sa valeur est reconnue par le Conseil constitutionnel français depuis 1971. Ses dispositions font donc partie du droit positif français et se placent au plus haut niveau de la hiérarchie des normes dans notre pays.

- **La Conciergerie :** Construit au Xème siècle sur l'île de la cité à Paris, ce bâtiment est d'abord un lieu de résidence royal avant d'être converti en Palais de Justice. Il devient un des hauts lieux de détention pendant la Révolution française avec l'installation du tribunal révolutionnaire.

- **Maison de santé :** Sous la Révolution, ces établissements étaient considérées comme des prisons de luxe. Les détenus moyennant de forte somme d'argent, pouvaient s'y déplacer sous liberté surveillée. On pouvait y acheter du savon, faire sa toilette, changer de tenues, y être sommairement soigné. L'entrée principale n'était pas forcément verrouillée mais la moindre tentative d'évasion était passible de mort. Dans notre pièce, il est dit qu'Olympe séjourna à la Maison de Santé du chemin vert. Elle avait, en effet, été blessée au genou lors de son arrestation et sa blessure commençait à s'infecter. Elle brûla tout ce qui lui restait de fortune pour un séjour de moins d'un mois (elle mourut ruinée).

- **Panthéon :** qui signifie « de tous les dieux ». Bâtiment construit entre 1757 et 1790 au cœur du Quartier Latin de Paris. Inauguré en 1791, il est destiné à accueillir les dépouilles des Grands Hommes de la nation.

- **La République :** Depuis le 29 mars 1793 (9 Germinal an I), une loi punit de mort quiconque tend par ses écrits à proposer un gouvernement autre que l'**Etat Un et Indivisible**.

- **Les Colons français :** Maîtres des pays colonisés par la nation, leur commerce est le plus fructueux de tous. Basé sur l'exploitation négrière, ils apportaient sur le continent toutes les matières liées au luxe (café, sucre, textile, minerais…). Les Colons louaient alors, à l'année, 40 loges de spectateurs à *la Comédie Française* ; une seule rapportait par saison l'équivalent de deux ans de location d'un appartement parisien de 4 pièces ! Olympe qui avait réussi par ruse à faire entrer sa pièce *L'Esclavage des Nègres* au Répertoire de ce prestigieux théâtre, n'y pu obtenir que 3 représentations.

- **L'Abolition de l'esclavage :** En dépit de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, la Constitution de 1791 refuse l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, au motif que cela causerait la ruine de ces dernières. Ce n'est qu'après la révolte des esclaves de Saint-Domingue, menés par Toussaint Louverture, que l'esclavage est aboli, le 4 février 17**94**, dans toutes les colonies françaises. « *Périssent les colonies plutôt que les principes* » : le mot de Robespierre est dénoncé ensuite par Bonaparte, qui rétablit l'esclavage sous le Consulat, en 1802. C'est seulement le 27 avril **1848**, sous la IIème République, que Victor Schœlcher, un fervent abolitionniste, obtient le vote, par l'Assemblée nationale, du décret d'abolition de l'esclavage qu'il a inspiré, quinze ans après que la Grande-Bretagne l'eut aboli dans ses propres colonies.

- **Le Petit Conseil de Berne :** Protestants suisses particulièrement obtus qui promulguaient des lois très sévères contre l'ivresse, l'adultère, la danse… Leur influence sur les mœurs diminue jusqu'à disparaître grâce à la Révolution.

- **De l'Esprit des Lois** : Traité de théorie politique publié par Montesquieu, sans nom d'auteur, à Genève en 1748. Cette œuvre majeure, qui lui a pris quatorze ans de travail, fit l'objet d'une mise à l'Index en 1751. De nombreuses éditions pirates virent le jour la même année. Certains estiment que De l'esprit des lois a inspiré la rédaction de la Constitution française de 1791 (notamment ses pages concernant la séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire) ainsi que la rédaction de la Constitution des États-Unis d'Amérique (principe des checks and balances). Mais attention, il serait très limité de réduire Montesquieu à un simple théoricien de la séparation des pouvoirs ou même du libéralisme politique…

- **Le Contrat Social :** (ou Principes du droit politique) Ouvrage de philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau, publié en 1762. L'œuvre a constitué un tournant décisif pour la modernité et s'est imposée comme un des textes majeurs de la philosophie politique, en affirmant le principe de souveraineté du peuple appuyé sur les notions de liberté, d'égalité, et de volonté générale. Ce texte que l'Église avait mis à l'Index dès sa publication, est considéré comme le manifeste le plus populaire de la Révolution. On le lisait à haute voix sur les places publiques de toutes les villes françaises.
  Il sera, en fin de XXème siècle, très controversé, Karl Marx l'ayant soi-disant pris pour référence dans l'élaboration de ses théories communistes. De nombreux commentateurs se sont empressés de dénoncer ce Contrat ; les exactions de Staline et la chute du régime soviétique (ex URSS) signeraient sa nullité, pire sa dangerosité !!
  En réalité, l'erreur venait de ceux qui ont pris Rousseau pour un donneur de conseils pratiques. Ce n'est ici (mais c'est déjà beaucoup !) qu'un simple théoricien. Simple ? Non. Pur ! Un penseur de et par l'abstraction (qu'il ne faut pas imiter ou suivre mais dont il faut se nourrir). La théorie n'est pas la pratique. Voilà une leçon supplémentaire à retenir 250 ans après sa publication.

- **Les Confessions :** Autobiographie de J.J. Rousseau sur ses 53 premières années de vie et publiée en 2 parties : l'une en 1782, l'autre en 1789, soit respectivement 4 et 11 ans après sa mort. Comme de son vivant toute l'œuvre du philosophe avait été mise à l'Index par l'Église, Rousseau, en provocateur sublime, exigeait le droit de déposer le manuscrit de ses Confessions sur l'autel de la cathédrale Notre-Dame de Paris pour soumettre son texte à Dieu directement. Scandale absolu et curiosité créée ! D'autant qu'il se confie ici très intimement, raconte les plaisirs et la honte d'une fessée reçue, son goût pour l'oisiveté (la paresse), ses premiers émois sensuels… Il faut lire, pour la beauté littéraire, l'ouverture de cette œuvre ! Quoi qu'il en soit, ce monument des Lettres est regardé aujourd'hui comme une référence préromantique majeure (elle introduit le Romantisme du XIXème siècle.).
  Dans notre pièce, Olympe affirme qu'elle accompagnait Rousseau dans les Salons du Tout Paris pour y lire tantôt des pages du Contrat, tantôt les avancées des Confessions… Et pourquoi pas ? Rousseau en tout cas l'a fait ; il n'était pas homme à se contenter d'un salaire de copiste (recopieur, scribe de partition de musique) !!

- **Les Trois Urnes :** (ou Le Salut de la Patrie) Titre de l'affiche éditée par Olympe de Gouges. Cet imprimé fut le motif de son arrestation et l'un de ses principaux actes d'accusation. En effet, depuis le 29 Mars 1793 (9 Germinal an I), une loi punissait de mort quiconque tendait par ses écrits à proposer un gouvernement autre que l'**Etat un et indivisible**. Dans ce texte - hélas ! - le délit est incontestable. Extrait : « *Trois urnes portant chacune cette inscription : « Gouvernement Républicain » ; « Gouvernement Fédéral » ; « **Gouvernement Monarchique** » seraient placées à l'assemblée de chaque département. Les Français enfin maîtres de leur choix seraient inviter à déposer un bulletin dans l'urne de leur préférence. Ils pourraient ainsi se prononcer librement en faveur du gouvernement qui leur paraitrait le plus conforme à leur caractère, à leurs mœurs, à leur climat.* »

LES TROIS URNES.
OU LE SALUT DE LA PATRIE.

C 3 – Les protagonistes mentionnés.

- **Olympe de Gouges :** Femme de lettres française, née à Montauban le 7 mai 1748, devenue femme politique, morte guillotinée à Paris le 3 novembre 1793. Elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français. Auteur de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Elle est souvent aujourd'hui prise pour emblème par les mouvements pour la libération des femmes. Quasiment ignorée après sa mort, occultée par l'Histoire au XIXème siècle et sur une grande partie du XXème, sa première biographie sort en France en… 1985 ! (Cf. B 1 de ce dossier)

- **Antoine Quentin Fouquier-Tinville :** Accusateur public du tribunal révolutionnaire né en 1746. Décapité par ce même tribunal le 7 Mai 1795 (18 Floréal, an III) (Cf. B 2 de ce dossier)

- **Robespierre :** Maximilien Robespierre, est un avocat et homme politique français né le 6 mai 1758 à Arras et mort guillotiné le 28 juillet 1794 à Paris, place de la Révolution (à 36 ans). Il est l'une des principales figures de la Révolution française et demeure aussi l'un des personnages les plus controversés de cette période. On l'appelait l'incorruptible. L'Histoire ne lui connaît pas d'épouse ou de compagne. C'était un « foudre de travail » à la santé fragile (pulmonaire, vérolé, migraineux, très myope…)

- **Marat :** (1743-1793) Médecin, physicien, journaliste et homme politique français. Il est député à la Convention. Son assassinat par Charlotte Corday en fait un martyr de la Révolution (sa dépouille est installée pendant quelques mois au Panthéon). Il crée L'Ami du Peuple (1789-1792) un journal politique qui paraissait aussi sous forme de placards, signés *L'Ami du peuple*, affichés sur les murs de Paris. Sa Presse farouchement orientée contre les « ennemis de la révolution » excitait les violences, incitait à la haine et à la délation (dénonciation), usait de toutes sortes d'insultes et de calomnies (diffamations, insinuations, accusation sans preuve). Marat avait également des problèmes pulmonaires et de nombreuses migraines. Il souffrait, en outre, d'herpès et d'eczéma dus probablement à un diabète. Seules les infusions des eaux de sa baignoire calmaient ses démangeaisons. Du coup, il était si souvent immergé qu'il avait fait de sa baignoire, son bureau et de sa salle de bain, une annexe de sa salle de rédaction.

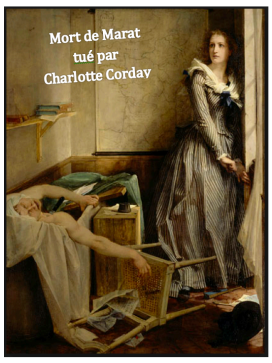

- **Condorcet** : Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, né le 17 septembre 1743 à Ribemont et mort le 29 mars 1794 dans la prison de Bourg de l'Égalité (aujourd'hui Bourg-la-Reine), est un mathématicien et homme politique français, représentant des Lumières. Député à la Convention, il travaillait depuis plus de 15 ans à l'élaboration des *Droits de l'Homme et du Citoyen*. Quand ceux-ci furent soumis au vote de l'Assemblée, il vota contre estimant qu'on n'y consacrait que l'Homme de bien (c'est-à-dire les hommes qui ont des biens, des richesses) et que ces Droits étaient incomplets ; il manquait ceux des femmes, des enfants, des handicapés, des Noirs… Il s'attira les foudres de Robespierre et mourut en cavale pour échapper au tribunal révolutionnaire en 1794.

- **Montesquieu :** Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, est un penseur politique, précurseur de la sociologie, philosophe et écrivain français des Lumières, né le 18 janvier 1689 à La Brède (au sud de Bordeaux) et mort le 10 février 1755 à Paris. Il est l'auteur des Lettres Persanes, également De l'Esprits des Lois.

- **Rousseau** : (1712 -1778) Jean-Jacques Rousseau, écrivain francophone, philosophe et musicien, est né à Genève et mort à Ermenonville (nord-est de Paris). Théoricien en politique notamment, ses textes sont lus et déclamés publiquement dans toutes les villes de France pendant la Révolution. Grand marginal, fâchés avec les philosophes des Lumières (peut-être pour en avoir été le plus grand ?), il est aussi connu du public pour être l'auteur d'un des plus grands best-seller du siècle, Julie ou La nouvelle Éloïse, roman épistolaire (sous forme de lettres) où il est question d'éducation sentimentale et de liberté. Il est inhumé au Panthéon en 1794.

- **Voltaire :** (1694-1778) François-Marie Arouet, dit Voltaire, est un écrivain et philosophe français qui a presque couvert le XVIIIe siècle. Énorme figure populaire reconnue pour ses écrits sur la tolérance et son ironie contre l'obscurantisme dans lequel le clergé maintenait les populations, sa dépouille est transférée au Panthéon, le 11 juillet 1791, treize ans après sa mort.

- **Louis XVI :** Dernier roi de France. Destitué en 1791 au rang de *citoyen Louis Capet*, il est décapité le 21 Janvier 1793 à 39 ans (2 Pluviôse, an I).
Louis-Charles de France (1785 –1795), son second fils est détenu à la prison du Temple ; il meurt, à l'âge de dix ans, en captivité en 1795 (an III) sans avoir, évidemment, jamais régné.

- **Marie-Antoinette :** Dernière reine de France. Née le 2 novembre 1755 à Hofburg (Vienne, Autriche), elle est décapitée, sur ordre du tribunal révolutionnaire le 16 octobre 1793, Place de la Révolution à Paris (actuelle Place de la Concorde). Maman du petit Louis-Charles de France.

Marie-Antoinette conduite à son exécution

C 4 – Points lexicaux.

- **Abnégation** (nom fém.) **:** Dévouement, le fait de penser plus aux autres qu'à soi-même, esprit de générosité, de sacrifice.
- **Aristocrate** (nom mas.) **:** catégorie d'hommes privilégiés, régime politique dans lequel le pouvoir est officiellement tenu par une élite (une minorité d'individus attachés au pouvoir et au prestige). L'aristocratie englobait les familles de nobles et celles des grands bourgeois, c'est-à-dire ceux qui était à la tête d'affaires très luxuriantes, fructueuses, juteuses, rémunératrice (comme les Colons). Le terme vient du grec *aristoi*, les meilleurs et *kratos*, le pouvoir, l'autorité, le gouvernement.
- **Bel esprit** (express tjrs mas.) **:** C'est ainsi qu'on disait d'une femme qui se tournait vers la littérature
- **Blasphème** (nom mas.) **:** parole considérée comme une injure à Dieu (Dans la pièce, le fait que J.J. Rousseau ait voulu que son livre Les Confessions soit placé sur l'autel de la cathédrale Notre-Dame de Paris pour être lu directement par Dieu, est blasphématoire. Verbe : Blasphémer.)
- **Catin** (nom fém.) **:** prostituée, débauchée, dévergondée.
- **Cupidité** (nom fém.) **:** la soif de richesses, l'envie d'amasser toujours plus.
- **Délétère** (adj.) **:** nuisible. Qui corrompt, qui détruit.
- **Dévoyer :** détourner, pervertir (« *Vous dévoyez la définition que la République donne au mot d'Égalité !* »)
- **Être raccourci** (expression.) **:** avoir été guillotiné
- **Fille-mère** (nom fém.) **:** Une femme qui a eu un enfant sans être mariée.
- **Harpie** (nom fém.) **:** Dans l'imaginaire des légendes, monstre volant et hurleur à tête de femme. Familièrement, ce dit d'une femme acariâtre, colérique. (« Harpie extravagante ! » est l'insulte lâchée contre Olympe. Elle est également traitée de *Virago / Femme-Homme ! / Femelle qui verse dans le bel esprit / Hyène en jupons*.)

- **Ineptie** (nom fém.) **:** Sottise, niaiserie, stupidité, des absurdité. (Dans la pièce, mots employés au pluriel : « *Des inepties* »)
- **Inclination naturelle :** La formule est préférée au mot *Amour* dans le langage d'O de Gouges. Une inclination est un penchant. *Avoir de l'inclination pour une personne* signifie en être sensiblement troublé, amoureux.
- **Laïc** (Nom & adj.) **:** Civile détaché du sentiment religieux. Le terme de laïcité ne sera officialisé que beaucoup plus tard, à la fin du XIXème siècle. En revanche, *Laïc* apparaît dès le XIIème siècle. Ce sont d'abord des civiles au service du religieux (souvent des gardes). On parle d'*École laïque*, d'*État laïque*, les deux orthographes étant aujourd'hui tolérées (au féminin, *laïque*).
- **Manifeste** (nom mas.) **:** une déclaration écrite, publique, dans laquelle une personne, un groupe politique ou artistique, expose ses principes ou son programme (« Je suis l'auteur du manifeste que vous venez de déclamer. » dit Rousseau à Olympe après qu'elle eut récité quelques chapitres du Contrat Social sous ses fenêtres.)
- **Mettre à l'Index** (expression.) **:** condamner, interdire (L'Église avait mis à l'Index les œuvres de J.J. Rousseau.). Qu'on ne s'y trompe pas ! Ce que l'Eglise censurait, tout le monde voulait le lire et une mise à l'Index était souvent très bénéfique à la carrière d'une œuvre.
- **Moralisateur** (nom mas.) **:** (connotation péjorative) Quelqu'un qui fait la morale (à ne pas confondre avec un Moraliste qui est une distinction sur certains philosophes comme La Fontaine, La Bruyère, Pascal ou La Rochefoucauld.)
- **Occitan** (nom mas.) **:** un dialecte (L'occitan), un parler régional de la moitié du sud de la France : l'Occitanie.
- (L') **Octroi** d'une pension (nom mas.) **:** l'obtention d'une rente, l'acquisition d'une somme d'argent
- **Obscurantisme :** Pour les courants intellectuels et politiques progressistes, héritiers de la philosophie des Lumières, l'obscurantisme est une attitude d'opposition à la diffusion du savoir, dans n'importe quel domaine.
- **Prévaricatrice** (nom fém.) **:** Prévaricateur, au masculin. Quelqu'un qui prévarique, autrement dit qui trahit une cause juste en argumentant ou en agissant contre les intérêt ou les obligations de la collectivité.
- **Scrupuleux** (nom & adj) **:** honnête, consciencieux, minutieux.
- **Séditieux** (nom & adj.) **:** un comploteur, un traitre. *Séditieuse*, au féminin.
- **Virago** (nom fém.) **:** femme qui a les allures et les manières d'un homme (du latin, vir, viris : l'homme)

C 5 – Quelques phrases célèbres.

- **D'Olympe de Gouges :**

Je ne suis ennemie que des intrigues, des systèmes et des partis qui divisent la France. Je vois d'après mes yeux, je sers mon pays d'après mon âme. (Dans ses correspondances épistolaires)

La femme nait libre et demeure égale à l'homme en droits. (Les Droit de L'Homme et de la Femme)

Je fais trophée de mon ignorance ; je dicte avec mon âme, jamais avec mon esprit.
(Préface d'une de ses pièces.)

Les femmes ont le droit de monter à l'échafaud ; elles doivent avoir également celui de monter à la tribune. (Correspondances)

Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour.
(Phrase qu'elle n'avait de cesse de répéter à son fils comme à ses prétendants.)

Je ne sais pas mendier le crédit ! Je ne sais que demander justice et je l'attends de tous les honnêtes gens. (Correspondances)

Ce qui m'encourage dans mon action patriotique, c'est que l'athéisme m'assure que je n'ai point, comme Jeanne D'arc, à redouter la sainte grillade. (Lettre à son fils, Pierre Aubry.)

On trouve communément des hommes de votre espèce, mais apprenez qu'il faut des siècles pour faire des femmes de ma trempe.
(Dit, au bout d'un voyage en diligence, à un voyageur qui, sans l'avoir reconnue, se vantait d'être l'auteur « nègre » d'une de ses pièces à succès.)

Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort !
(Cette citation serait sa dernière phrase prononcée sur l'échafaud. L'Histoire l'écrit avec un point d'exclamation.)

- **Extrait de la Constitution des Droits de l'Homme :**

La liberté des opinions est le plus précieux patrimoine des citoyens.
Article 7 d'une Constitution alors en cours d'écriture

- **De Montesquieu :**

Il est impossible que nous supposions que les nègres soient des hommes parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait pas travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre (…) On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout bonne, dans un corps tout noir. Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de lois, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié.
(Dans L'Esprit des Lois Montesquieu. 1748.)

- **De Rousseau :**

La femme a plus d'esprit et l'homme plus de génie ;
la femme observe et l'homme raisonne. (*L'Émile ou de l'éducation.)*

- **De Condorcet :**

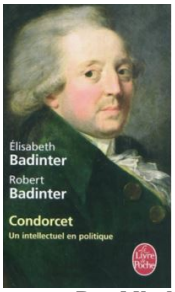

Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits ou tous ont les mêmes ! (Dans Sur l'admission des femmes au droit de la cité. 1790.)

Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-elles pas exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver des gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément ? (*Sur l'admission des femmes au droit de la cité.)*

- **De Victor Hugo :**

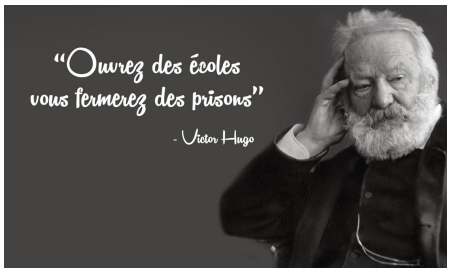

L'utopie est la vérité de demain.
(Écrivain et Homme politique français.1802-1885)

- **De Théodore Monod :**

L'utopie n'est pas ce qui est irréalisable mais ce qui est irréalisé.
(Scientifique naturaliste, explorateur, érudit et humaniste français.1902-2000)

- **De Catherine Kintzlzer**

Pour être savant, il suffit d'être informé. Mais pour être éclairé, il faut être en mesure d'argumenter.
(Dans *Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen* . Auteure et Prof d'Université, toujours vivante.)

- **D'un administrateur du Comité de salut public en 1793 :**

Gendarmes, conduisez la dame au secret et que personne au monde ne puisse lui parler !
(Ordre donné par Marino à la fin de l'interrogatoire qui conduisit à l'inculpation d'Olympe)

C 6 – Complément d'informations.

Quelques titres parmi les 30 pièces de théâtre d'Olympe de Gouges : *L'Homme généreux* / *Lucinde et Cardénio* / *Les Amours de Chérubin* / *Les vœux forcés* / *Le philosophe corrigé ou le cocu supposé* / *Molière chez Ninon* / *Mirabeau aux Champs-Elysées* / *La France sauvée ou le tyran détrôné* / *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles* /… et bien sûr la plus célèbre *Zamor et Mirza ou l'affreux naufrage* rebaptisée *L'Esclavage des Nègres ou l'heureux naufrage*.

« Pourquoi les Européens ont-ils autant d'avantages sur nous ?... Pauvres esclaves !... Ils sont comme nous ; nous sommes comme eux. Pourquoi donc une si grande différence de leur espèce à la nôtre ? » Réplique dans *L'Esclavage des Nègres* dont le titre est aussi *Zamor et Mirza ou l'affreux naufrage*

- Cet affectueux p'tit clin d'œil (qui signe bien la liberté d'Olympe) :

Dans sa pièce *Molière chez Ninon*, Olympe fait dire à notre dramaturge national :
« *Qu'on ne me prête pas le ridicule de croire que mes pièces soient des chefs-d'œuvre.* »
- Blasphème ?

FIN DU DOSSIER

Liberté, Égalité, Féminité

(Olympe de Gouges, l'émancipation citoyenne)

Collection *Lettres & le Savoir* 2018

Merci à Brigitte Dusuzeau,
prof de Lettres au lycée Maurice Genevoix de Marignane (13)
pour m'avoir guidé et motivé dans l'élaboration de ce dossier.
S. Faure